

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 septembre 2022

Pôle emploi s'engage à nouveau aux côtés de l'ANLCI pour l'édition 2022 des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme

Du 8 au 15 septembre, Pôle emploi contribuera à nouveau aux Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme en organisant, sur l'ensemble du territoire français, métropole et Outre-mer, près de 200 événements.

Ateliers, webinaires, escapes games, témoignages vidéo... Durant ces journées, les conseillers Pôle emploi et les salariés de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme sensibiliseront les demandeurs d'emploi, les entreprises et les organismes de formation à cet enjeu de société.

Pôle emploi a choisi de renouveler son engagement autour de ces Journées dédiées à « l'illettrisme au travail, il faut agir maintenant, ensemble et rapidement ». Comme l'indique Jean Bassères, Directeur Général de Pôle emploi : « *Lorsque les entreprises maintiennent ou renforcent les compétences de base de leurs salariés, ces derniers sont mieux armés pour mener une recherche d'emploi ou se reconvertir professionnellement. La lutte contre l'illettrisme est le premier pas vers une meilleure autonomie dans sa recherche d'emploi.* » Hervé Fernandez, Directeur de l'ANLCI acquiesce en ces termes : « *La présence du numérique, la nécessité d'entretenir ses connaissances techniques percutent le quotidien de tous, travailleurs et entreprises et révèlent avec une plus forte intensité la présence de l'illettrisme. Le besoin d'investir dans la formation pour conforter les compétences de base n'a jamais été aussi important*».

Rappelons que Pôle emploi développe avec l'ANLCI depuis de nombreuses années une collaboration active, s'appuyant notamment sur des échanges réguliers entre des conseillers Pôle emploi et des chargés de mission régionaux ANLCI, mais également sur la sensibilisation des conseillers grâce aux modules d'e-learning disponibles auprès des centres de formation internes de Pôle emploi (voir également www.anlci-elearning.com) et la mise à disposition du service public d'évaluation des compétences de base (www.eva.beta.gouv.fr).

Parmi les 2 500 000 personnes en situation d'illettrisme en France, plus de la moitié exercent un emploi. Pour informer et agir face à ce phénomène, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme réunit, outille et soutient les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. L'ANLCI coordonne et anime depuis 2014, chaque année en septembre, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI).

Le programme intégral des Journées Nationales
qui propose plus de 1000 manifestations sur tous les territoires pour cette 9^{ème} édition
est à retrouver sur :

<https://www.illettrisme-journees.fr/>

CONTACT PRESSE PÔLE EMPLOI

Sonia Plégat – 07 775 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

CONTACT PRESSE ANLCI

Virginie Lamontagne – 06 07 77 65 48 – virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr

À propos de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme :

L'ANLCI a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les multiples décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, Opco, entreprises et partenaires sociaux. Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques.

Elle organise et coordonne chaque année en septembre les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) autour du 8 septembre, journée mondiale de l'alphabétisation UNESCO. Elle anime le réseau des Centres Ressources Illettrisme.

L'équipe de l'ANLCI se compose d'une équipe nationale basée à Lyon et de chargés de mission coordinateurs régionaux, qui mettent en œuvre, animent et coordonnent les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur un territoire.

Plus d'informations sur : www.anlci.gouv.fr – www.illettrisme-journees.fr

Twitter : @anlci

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : www.pole-emploi.org

Twitter : @pole_emploi

CONTACT PRESSE PÔLE EMPLOI

Sonia Plégat – 07 775 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

CONTACT PRESSE ANLCI

Virginie Lamontagne – 06 07 77 65 48 – virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr